



Accompagner la création d'activités économiques. Dans la vallée de l'Ondaine : un dispositif, une démarche de formation préalable

Dans un contexte de forte mutation socio-économique, il est nécessaire d'articuler développement social et action économique. C'est en tout cas, le postulat des développeurs de la vallée de l'Ondaine qui déclinent un plan d'action pour soutenir la création d'activités économiques. Présentation du dispositif par Pascal Dancert, secrétaire général du syndicat intercommunal de la vallée de l'Ondaine et des enjeux d'une formation commune aux acteurs sociaux et économiques ¹.

Depuis le déclin, puis le départ, des activités des houillères et de Creusot-Loire dans les années soixante-dix, la vallée de l'Ondaine connaît une baisse, un vieillissement et une paupérisation de sa population. Compte tenu de cette situation socio-économique, elle a été classée dans le périmètre des pôles de conversion.

Globalement, le territoire tire largement sa dynamique des interactions avec Saint-Étienne et les facteurs de motricité ne se trouvent pas toujours en Ondaine. Malgré tout, une tradition industrielle avec un haut niveau de technicité de main-d'œuvre et le tissu dense de PME-PMI, dont la plupart ont su s'adapter aux mutations industrielles, représentent un potentiel de développement important.

Depuis plusieurs années, les collectivités territoriales de l'Ondaine et particulièrement le Syndicat intercommunal de la vallée de l'Ondaine (SIVO) ont réalisé d'importants efforts tant dans le domaine de la restructuration des espaces pour rééquilibrer leur structure urbaine que pour développer l'activité. Le SIVO est également l'animateur de la politique de la ville sur ce territoire depuis 1992. Un groupe de travail réunissant les acteurs des champs de l'économie et du social a été mis en place dès 1994 lors du deuxième Pacte urbain. Ce groupe a engagé, en 1996, une réflexion sur un dispositif de soutien à la création d'activités.

Une étude a donc été confiée au cabinet Argos avec pour attendus l'analyse de l'offre en matière de création d'activités, l'étude du profil et des besoins des candidats créateurs et, in fine, l'élaboration de scénarios pour mettre en place un dispositif d'accompagnement.

Le diagnostic a d'abord apprécié l'offre de services présentée aux créateurs potentiels. Celle-ci est peu développée, la fonction d'accompagnement apparaît particulièrement faible et le suivi aléatoire et partiel. L'accompagnement social du porteur de projet pendant l'accompagnement économique reste

exceptionnel, les deux mondes n'entretiennent aucun lien. Enfin, il a été souligné la difficulté de construire des parcours linéaires et cohérents pour accéder à la création d'activité.

DES PORTEURS DE PROJET MÉCONNUS

La perception d'un « profil idéal » du créateur exclut toute une population de porteurs de projet. De plus, l'uniformisation des outils d'accompagnement ne permet pas aux multiples facettes de la création d'entreprise de s'exprimer. Le cabinet Argos a dressé une typologie des candidats à la création répartis en trois ensembles : **les entrepreneurs** dont l'état d'esprit répond à une logique de service, avec pour objectif la création de leur propre emploi ; **les entrepreneurs individuels**, assis sur une logique d'autonomie et de reconnaissance, qui souhaitent aboutir dans la mise en œuvre de leur projet personnel ; **les chefs d'entreprise**, animés par une logique entrepreneuriale, disposant de capitaux et de garanties. Globalement, la vallée de l'Ondaine affiche des résultats faibles en matière de création. L'environnement décrit n'est pas étranger à ce constat, aggravé par l'absence de coordination entre des opérateurs dont les fonctions et missions sont mal identifiées.

À partir de ce diagnostic, il a été décidé de mettre en place un dispositif de soutien à la création d'activités économiques dans la vallée de l'Ondaine. L'objectif est de favoriser la création économique à travers toute activité y compris interstitielle, tout porteur de projet quel que soit son profil, et en créant un environnement capable d'offrir une coordination et une lisibilité de l'accompagnement.

Une convention cadre entre la chambre de métiers, la chambre de commerce et d'industrie, l'État, l'ANPE, la PAIO de l'Ondaine, le conseil général de la Loire et le SIVO a été conclue en 1998 autour de plusieurs objectifs opérationnels (encadré).

PREMIÈRE ÉTAPE, UNE FORMATION DES OPÉRATEURS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES DE LA VALLÉE

Cette formation, confiée à l'APCE², a réuni pendant cinq jours une vingtaine de professionnels : une dizaine du secteur social, quatre de l'insertion, quatre de l'économie, deux du développement global. Le poids relatif des professionnels du social confirme leur rôle dans l'accueil et rend d'ailleurs encore plus nécessaire leur formation aux côtés de leurs collègues de l'économie.

« À l'APCE, dit Dominique Mentha, nous formons depuis de nombreuses années des travailleurs sociaux,

et nous constatons que le lien entre la population et la création d'activités passe par eux, que dans ce domaine, le vecteur du travail social est indispensable ». Le mélange des professionnels est productif car ils ont à apprendre les uns des autres pour arriver à une autre vision de la création d'activités. Pour les professionnels de l'économie, il s'agit de les amener à considérer que l'activité peut être un revenu de substitution aux transferts sociaux. Il leur faut alors changer de focale, ne plus juger par le projet, dans une dimension macro-économique, mais par l'individu, et s'intéresser au couple individu projet que l'on insère localement. Quant aux professionnels du social, ils ont d'abord besoin de connaître le monde de l'entreprise, d'acquérir des outils pour se mettre dans d'autres dispositions d'écoute.

Aussi, le programme de la formation a-t-il fourni des apports concrets sur différents thèmes – connaissance de l'entreprise, des publics, l'accueil, gérer l'information à destination des créateurs d'activités ou d'entreprises, les formes d'entreprises –, tout en favorisant l'identification des ressources et interlocuteurs présents dans l'environnement. « *Ce faisant, c'est la démythification d'un monde inconnu qui s'opère et le décalage des visions qui diminue*, précise D. Mentha, *neuf dixième des entreprises ont moins de dix salariés et parmi celles-ci deux tiers en ont un seul; du point de vue du statut, 60 % sont des entreprises individuelles.* »

Des témoignages de créateurs et d'animateurs de couveuse d'activités ont complété les apports de connaissance. Enfin, les jeux de rôles et de simulation d'accueil ont progressivement montré comment chacun pouvait, pourrait, évoluer dans sa perception des situations. Pour preuve la remarque d'une assistante sociale qui constatait au cours de la formation : « cela fait douze ans que je pratique l'accueil, c'est bizarre, je viens de rencontrer trois personnes qui ont un projet d'entreprise, c'est peut-être moi qui ai changé... ». « *À partir du moment où quelqu'un est doté d'outils, il reçoit les projets autrement* », confirme D. Mentha. Et ce qu'apportent les travailleurs du social, selon elle, c'est un savoir-faire en matière d'écoute, d'aide à l'accouchement du projet que n'ont pas les professionnels de l'économie formés à d'autres approches : « *plus c'est au stade de l'idée, du rêve, plus c'est en amont, plus les travailleurs sociaux sont performants* ». Elle a aussi vu des professionnels de l'économie se mettre à l'écoute et chercher à adapter des réponses. « *Ils prennent tous mieux la mesure d'une création d'entreprise dans leur cadre*

d'exercice professionnel et celui de leurs collègues. La convivialité du groupe est devenue très forte, ils étaient tous présents pour la signature du contrat de ville qui a été précédée par une conférence sur la création d'activités, ils en veulent. » D'ailleurs, le groupe réclame des journées complémentaires, preuve que le dispositif de soutien à la création d'activités s'engage maintenant concrètement. ■

Pascal DANCERT, Françoise MALBOSC

UN PLAN D'ACTION EN CINQ POINTS

Améliorer l'existant pour les porteurs de projet « entrepreneurs » et « chefs d'entreprise ».

Créer un dispositif spécifique pour les porteurs de projets « entrepreneurs » : une couveuse d'activités en Ondaine. Celle-ci permettra aux candidats créateurs de tester leur activité pendant les premières années avec un statut de salarié entrepreneur et un accompagnement spécifique. Cette action est en cours aujourd'hui avec l'appui méthodologique de la coopérative d'activités *Cap service*.

Concevoir une détection active. Cet objectif est réalisé grâce à la mise en œuvre d'outils de détection (numéro vert, borne interactive mise à disposition des candidats, guide des opérateurs).

Améliorer et simplifier le parcours des porteurs de projet. Un relais unique assure l'accueil et l'accompagnement de toute personne désireuse de s'informer sur la création d'activité. Il oriente les candidats, coordonne l'action des opérateurs sociaux et économiques, travaille à l'élaboration d'outils communs et à la capitalisation des savoir-faire de chacun. Ce relais est en place au SIVO depuis 1999.

Travailler au rapprochement culturel des acteurs sociaux et économiques. L'objectif est de mettre en commun des méthodes de travail en vue d'apporter des réponses efficaces aux porteurs de projet.

Contact : Alain Arnaud, fax : 04 77 10 19 89

Mél : vallee.ondaine@wanadoo.fr

1. Entretiens avec M^{me} Marcon et M. Billon-Grand du conseil général, M. Marsala de la chambre des métiers et la formatrice.

2. Agence pour la création d'entreprises.